

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 30 août 2022

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.230**

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 1<sup>er</sup> août dernier, visant à obtenir les données statistiques pour chacune des cinq catégories de priorisation de patients en attente d'une inscription à un médecin de famille :

- A. Inscription urgente auprès d'un médecin de famille (délai de prise en charge : 7 jours)
- Cancer actif, soins palliatifs, état psychotique, idées de suicide ou d'homicide, grossesse.
- B. Inscription pressante auprès d'un médecin de famille (délai de prise en charge: 2 semaines)
- Hospitalisation au cours du dernier mois pour un problème chronique ou pour un problème aigu nécessitant un suivi rapide, toxicomanie ou dépendance active, trouble dépressif, d'adaptation ou anxieux important et actif, VIH/sida, embolie ou fibrillation auriculaire récents nécessitant une anticoagulothérapie et un suivi du RIN.

... 2

C. Inscription prioritaire auprès d'un médecin de famille (délai de prise en charge : 3 semaines)

- Personnes présentant un problème de santé pour lequel un délai d'inscription à un médecin de famille d'au plus trois semaines peut être toléré, dont les jeunes enfants (0-2 ans) et les personnes ayant 70 ans et plus avec un code de vulnérabilité.

D. Inscription importante auprès d'un médecin (délai de prise en charge : 1 mois)

- Autodiagnostic du patient orphelin qui indique avoir un problème de santé chronique ou répétitif connu (hypertension, problèmes cardiaques, diabète, obésité, pneumopathie chronique, dépression, anxiété, douleurs chroniques, etc.) ou une femme enceinte.

- 

E. Inscription demandée auprès d'un médecin de famille (délai de prise en charge : 3 mois)

- Classification accordée par défaut.

Vous trouverez ci-joint les informations répondant au libellé de votre requête ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p.j.

N/Réf. : 22-CR-000585-108